

Aux organismes consultés selon la liste annexée

Delémont, le

Projet de loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura – Consultation

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement a procédé à un réexamen de la législation sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura. Vous trouverez à ce titre, en annexe, un projet de nouvelle loi en la matière et un rapport explicatif.

Le Gouvernement a adopté ces documents dans sa séance du 24 février 2009, après pré-consultation du Conseil d'administration de la Caisse de pensions et de la Coordination des syndicats de la fonction publique.

Nous vous invitons à examiner ces documents et à répondre au questionnaire joint. Les réponses au questionnaire sont à retourner jusqu'au 30 avril 2009, avec la mention "LCP", au Service juridique de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, secr.jur@jura.ch. Compte tenu d'impératifs de délai, nous nous permettons de vous rendre attentifs au fait que le terme du 30 avril 2009 ne pourra pas être reporté.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

Charles Juillard
Ministre des Finances, de la Justice et de la Police

Annexes : ment.